

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 306-17

CONFORMITÉ À L'ORIENTATION 10

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 188-07, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Prévost

Saint-Colomban

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa session ordinaire du 21 février 2018, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le règlement numéro 306-17 relatif à la conformité à l'orientation 10 modifiant le règlement numéro 188-07, tel qu'amendé, relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé.

Saint-Hippolyte

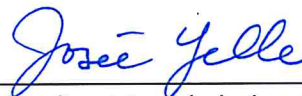
Conformément à la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*, ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et est ainsi entré en vigueur le 23 avril 2018, date de signification de l'avis du ministre.

Saint-Jérôme

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau de chacune des municipalités-membres ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Sainte-Sophie

Donné à Saint-Jérôme, ce 17 mai 2018.



Josée Yelle, directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
161 rue de la Gare, bureau 200
Saint-Jérôme (Tél. : (450) 436-9321)
www.mrcrdn.qc.ca